

IMPORTANT

CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION : NOUVEAU FORMULAIRE CERFA

Depuis le 1er juillet, la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) met en oeuvre une nouvelle version du formulaire CERFA EJ 20 contrat de professionnalisation.

Afin d'adapter le contrat de professionnalisation aux évolutions légales et réglementaires récentes, cette actualisation permet la simplification des procédures administratives pour les entreprises : **envoi d'un seul exemplaire du CERFA** à l'OPCA référent, **impérativement accompagné des conditions générales de gestion**.

Une **période de tolérance** est admise pour traiter les contrats de professionnalisation avec l'ancien formulaire Cerfa.

- Pour télécharger le nouveau formulaire : [cliquez ici](#).

CONVENTION COLLECTIVE DES ORGANISMES DE FORMATION : PLUSIEURS ACCORDS EN VUE

Augmentation des minima annuels conventionnels (avec une valeur du point fixée à 101,843 € au 1er septembre 2012), accès au CQP Formateur-Consultant, emploi des seniors... Plusieurs accords collectifs ont été négociés dans la branche et conclus le 27 mars dernier. Signés par la majorité – voire pour certains d'entre eux la totalité – des organisations syndicales, ils devraient être prochainement applicables aux prestataires relevant de la Convention Collective Nationale des Organismes de Formation du 10 juin 1988.

Une réécriture « à droit constant » de la convention collective a été réalisée pour rendre celle-ci plus lisible et plus accessible à tous les utilisateurs. Elle devrait se poursuivre par un travail de révision globale de la CCN, chantier qui a été lancé dès le mois de juin.

Enquête du CENTRE INFO

ACHATS DE FORMATION DES ENTREPRISES : QUELLES TENDANCES ?

« **Formation : ce qu'achètent les entreprises en 2012** » ? Pour le savoir, le Centre Info a enquêté, début 2012, auprès de 125 entreprises. Résultats :

- priorité est donnée aux formations « coeur de métier » et à celles portant sur les obligations réglementaires. Arrivent en tête des thématiques privilégiées : le management et les techniques métiers,
- les cadres sont le premier public cible, suivis des ouvriers et des employés,
- question durée, si la tendance est aux formations courtes (moins de 20 heures), les actions certifiantes ne sont pas négligées, avec une nette préférence pour celles conduisant à un certificat de qualification professionnelle (CQP),
- enfin, les entreprises marquent un réel intérêt pour les actions « sur-mesure » et les actions collectives.

Mais comment font-elles pour choisir leurs prestataires ? Le plus souvent, les entreprises formulent leur demande par mailing ou via leur OPCA. Ce qu'elles privilégient ? Le « bouche à oreille », en sollicitant leur réseau professionnel et en misant sur la fidélisation !

- **Pour connaître tous les résultats de l'enquête :** [cliquez ici](#).

EN PRATIQUE

N'OUBLIEZ PAS DE REMETTRE L'ATTESTATION DE FIN DE FORMATION !

A la fin de toute formation, pensez à remettre à chacun des stagiaires une attestation individuelle et nominative mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action, ainsi que les résultats de l'évaluation des acquis lorsqu'elle est prévue par le programme de formation.